

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

PROGRAMME SPECIAL DE RECONSTRUCTION ET DE
DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE L'EXTRÊME-
NORD

PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE, LA
RESILIENCE ET L'INCLUSION LE LONG DU CORRIDOR
MORA-DABANGA-KOUSSERI (PACRI-MDK)

UNITE DE COORDINATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

SPECIAL PROGRAM FOR THE RECONSTRUCTION
AND DEVELOPMENT OF THE FAR NORTH REGION

ENHANCING CONNECTIVITY AND RESILIENCE IN
THE FAR NORTH OF CAMEROON FOR
INCLUSIVENESS PROJECT (PACRI-MDK)

THE COORDINATION UNIT

DECISION N°006 /D/PACRI-MDK-MINEPAT/COORD/SPM/2026

Le Coordonnateur du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la région de l'Extrême-Nord, Maître d'Ouvrage Délégué du PACRI-MDK/MINEPAT

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Accord de prêt P178207 conclu le 20/11/2023 entre le Gouvernement de la République du Cameroun et la Banque Mondiale pour le financement du Projet d'Amélioration de la Connectivité, la Résilience et l'Inclusion le long du corridor Mora-Dabanga-Kousseri (PACRI-MDK) ;
- Vu la loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu le Décret n°2021/7341/PM du 13 octobre 2021 fixant les règles régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des Programmes et Projets de Développement ;
- Vu l'Arrêté n°044/CAB/PM du 24 mai 2022 portant création, organisation et fonctionnement du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu l'Arrêté n°108/CAB/PM du 04 novembre 2022 portant nomination du Coordonnateur du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu l'Arrêté N°0419/A/MINMAP du 04 novembre 2022 portant création de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu la Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Considérant la lettre n°419/05-24/CD/PMN/ecg du 16 mai 2024 de la Banque Mondiale déclarant la mise en vigueur du PACRI-MDK ;
- Considérant le Dossier d'Appel d'Offres N° 001/AO/MINEPAT/PSRDREN/PACRI-MDK/UCP/CSPM/SPM/2026 pour la mise en place d'un numéro vert et d'un centre d'appel en appui au mécanisme de gestion des plaintes du PACRI-MDK ;
- Considérant le procès-verbal de la séance d'examen du rapport d'analyse et proposition d'attribution de la Commission Spéciale placée auprès du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord du 23 février 2026 ;

Décide :

Article 1^{er} : l'entreprise LMT GROUP (EXESS) SA, BP : 14 183 Yaoundé, Tél. (+237) 222 20 78 55 / 22 20 78 58, est retenue pour la mise en place d'un numéro vert et d'un centre d'appel en appui au mécanisme de gestion des plaintes du PACRI-MDK, pour le montant de **soixante-trois millions cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trente-huit (63 196 538) F CFA** Toutes Taxes Comprises, d'une durée d'exécution de **trente (30) mois**.

Article 2 : Le représentant de l'entreprise adjudicataire est tenu de passer au siège du PACRI-MDK MINEPAT dès publication de cette décision pour la suite de la procédure.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé le **04 MARS 2026**

Le Coordonnateur du PSRDREN

AMPLIATIONS :

- MINEPAT ;
- Banque Mondiale ;
- ARMP (pour publication) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- Affichage (pour information) ;
- Archives.



Magdy Magra Massara